

extrait  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix sept, le quatre juillet, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

*Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15*

*En exercice : 14*

*Qui ont pris part au vote : 11*

**Présents : Bernard MICHON ; Coralie BOURDELAIN ; Sandrine GAYET ; Frédéric GEROMIN ; Vincent PELLETIER ; Jean-Marc BELLEVILLE ; Laurence LEROUX ; Stéphane MASTROPIETRO ; Jean-Paul BELLIN ;  
Procurations : Catherine REAULT à Coralie BOURDELAIN ; Céline BERNIGAUD à Stéphane MASTROPIETRO ;  
Absents : Thierry MAZILLE ; Lionel FIAT ; Alain GUIMET ;**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Coralie BOURDELAIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : 30 juin 2017

**DELIBERATION N° 1 :**

**OBJET : AUTORISATION A SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX POUR LA RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU BATIMENT ECOLE/MAIRIE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le rapport d'analyses des offres établi par ARCANE ARCHITECTES et AMOLAND (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage), ainsi que les négociations qui ont suivies.

Le montant total des offres après négociations s'élève à 1.544.909,49 € HT auquel s'ajoutent en option, le ravalement de façades pour 17.914,80 € HT et la visiophonie pour le portail de l'école pour 1.780,68 € HT soit un total de : 1.564.604,97 € HT

Après délibération, le conseil municipal autorise comme suit M. le Maire à signer les actes d'engagements correspondants :

2 abstentions

9 voix pour

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 4 juillet 2017.

Pour extrait

Bernard MICHON  
Maire de Revel,

